

(1)

(N° 60.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 15 AVRIL 1878.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des Cré- dits supplémentaires au Département de l'Inté- rieur pour l'exercice 1877.

(Voir les Nos 59 et 107 de la Chambre des Représentants et le N° 58 du Sénat.)

Présents : MM. le BARON DE SÉLYS-LONGCHAMPS, VAN OCKERHOUT, VAN WILLIGEN,
J. CASIER DE HEMPTINNE, SOLVYNS et LEIRENS-ELIAERT, Rapporteur.

MESSIEURS,

Votre Commission a examiné les motifs sur lesquels le Gouvernement se base pour demander :

1° Des crédits supplémentaires s'élevant à la somme de fr. 509,437-19, se rattachant au Budget de l'exercice 1877;

2° Un crédit spécial de 12,000 francs.

Ces demandes de crédits se trouvant justifiées par les notes produites à l'appui du Projet de Loi et la Chambre des Représentants les ayant adoptées à l'unanimité de ses membres présents, votre Commission, Messieurs, a l'honneur de vous demander d'accueillir favorablement le Projet de Loi.

Le Membre ff. de Président,

Baron EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.

Le Rapporteur,
LEIRENS-ELIAERT.